

## **Bourse « Sophie Soudant » 2019**

### **Règlement 2019**

Sur proposition du Conseil d'administration de Clara asbl, il est décidé de la création et de l'attribution d'une Bourse d'études « Sophie Soudant ».

1° La Bourse d'études « Sophie Soudant » s'adresse à tou(te)s les étudiants(e)s de 1<sup>re</sup> année de master en animation socioculturelle et éducation permanente (ASCEP) ou en presse-information (P-I) de l'IHECS qui auront rentré un dossier auprès du secrétariat de Clara asbl pour le lundi 11 mars 2019 au plus tard à [daniel.soudant@clara.be](mailto:daniel.soudant@clara.be) (avec un exemplaire par voie postale à Clara , boulevard Sylvain Dupuis 211/36 à 1070 Bruxelles).

La Bourse est constituée d'un 1<sup>er</sup> prix de 2.500 euros, d'un 2<sup>ème</sup> prix de 1.500 euros et d'un stage de formation aux métiers de l'audiovisuel dans le cadre des activités de Clara asbl, entre février et mai de la 2<sup>e</sup> année de master à l'IHECS afin de réaliser un projet original de communication audiovisuelle.

2° La Bourse est attribuée par un jury constitué par les membres du Conseil d'Administration de Clara asbl, Jean-François Raskin ou un représentant de l'IHECS, ainsi qu'es qualité, Charles Michel, Daniel Weekers (Be tv), Philippe Delusinne (RTL Group), Jean-Paul Philippot (RTBF) et Melchior Wathelet Jr. (professeur à l'IHECS).

3° Les dossiers de candidature à l'obtention de la Bourse « Sophie Soudant » doivent comporter une lettre de motivation relative à plus-value pour le projet que représenterait l'obtention de la Bourse ainsi que le dossier porteur du projet audiovisuel. Le caractère audiovisuel du projet doit être entendu au sens large et inclut donc les nouvelles formes hybrides de production et de narration.

Le jury sera particulièrement attentif aux qualités humaines de spontanéité, d'attache aux libertés d'ouverture sur les autres et sur le monde, d'enthousiasme dans la réalisation du projet, de solidarité et d'esprit d'équipe du groupe de candidat(e)s choisi(e)s correspondant à la personnalité et à la joie de vivre de Sophie.

4° L'information relative à la création et à l'existence de la Bourse est assumée par Clara asbl sous forme d'affiches, sur le site de Clara Production asbl, et individuellement (si possible) à tou(te)s les étudiant(e)s de 1<sup>re</sup> année de master à l'IHECS en sections ASCEP et P-I.

Le Conseil d'administration de Clara asbl négocie avec l'IHECS pour organiser de manière adéquate la mise en place et le suivi de la Bourse « Sophie Soudant ». Elle sera aussi répercutée à travers les organes avec lesquels Clara asbl collabore régulièrement.

5° la défense orale (5 minutes maximum) se déroulera le jeudi 21 mars 2019 à 18h00 à l'IHECS (auditoire Velge).